



VICHYCOMMUNAUTÉ

**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 FEVRIER 2022
18 H – Vichy Communauté**

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET – JS. LALOY - C. BARDOT - J. KUCHNA - F. SENNEPIN - N. COULANGE – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE – M. MORGAND - B. AGUIAR - JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. R. LOPEZ – E. BARGE - P. SEROR – S. BAUD - O. ROYER – C. MAGNAUD – F. GONZALES - T. WIRTH - T. LAPLACE – A. CORNE – JF. CHAUFFRIAS - JP. RAYMOND - V. TRIBOULET – R. DEJEAN – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE - S. BRUNO – C. BOUARD – P. BONNET, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

M. Michel MARIEN à M. Patrick SEROR – M. Jean-Marc BOUREL à Mme Nicole COULANGE

Absents excusés :

Mmes et M. M. CHARASSE – C. BENOIT, Vice-Présidents.

MM. et Mmes J. TERRACOL – F. SZYPULA — P. COLAS – B. BAYLAUCQ – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON - JD. BARRAUD – J. BLETTERY – J. ALAMAZAN – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : Jean-Claude BRAT, Vice-Président.

* * * *

N°1 – ACQUISITION DE TITRES RESTAURANT - AUTORISATION DE CONCLUSION DE L'ACCORD-CADRE (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Considérant que l'accord-cadre de mise à disposition de titres restaurant pour les agents de Vichy Communauté doit être relancé avec une prise d'effet du nouveau contrat au 1^{er} juin 2022, considérant que cet accord-cadre à bons de commande consiste à mettre à disposition des agents répondant aux conditions légales, une participation financière leur permettant d'acquitter en tout ou en partie le prix d'un repas dans les restaurants ou commerces assimilés et considérant que le montant estimé annuel du futur contrat est de 414 000 € H.T., son maximum annuel de 600 000 € H.T. et sa durée d'une année reconductible trois fois une année, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la conclusion, après mise en œuvre de la procédure de mise en concurrence et attribution du contrat par la Commission d'Appel d'Offres, de l'accord-cadre de mise à disposition de titres restaurant pour les agents de Vichy Communauté,

- d'autoriser le Président ou la Conseillère déléguée à la Commande Publique, à signer l'accord-cadre correspondant et tous documents utiles à sa bonne exécution.

N° 2 - ABREST - ESPACE NATUREL SENSIBLE CÔTE ST AMAND - ACQUISITION DE L'EMPRISE FONCIERE - PARCELLE ZK 335 – RECTIFICATION (rapporteur Mme Nicole Coulange)

Considérant que la parcelle ZK 335 précitée est propriété de plusieurs indivisaires et non pas propriété seulement de Madame Nicole RUBECK, considérant les accords intervenus entre tous les propriétaires indivis et Vichy Communauté sur une acquisition de ladite parcelle au prix de 1 374 € et considérant qu'il convient donc de rectifier la délibération n° 2 du Bureau communautaire en date du 5 février 2015 susmentionnée, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- de rectifier la délibération n° 2 du Bureau communautaire en date du 5 février 2015 ainsi :
- d'acquérir la parcelle cadastrée ZK 335 (2 290 m²) située à Abrest (voir plan joint), auprès de Mesdames Nicole RUBECK, Danielle OBERLE, Corinne LERAUT et Messieurs Jean-Paul OBERLE et Raoul SCHWALLER ou de leurs ayants droit, au prix global de 1 374 €.

Mandat est donné en conséquence à M. le Président ou Mme la Vice-Présidente Déléguée pour signer les actes correspondants.

N° 3 – AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEU CONNECTÉE AU PARC OMNISPORTS - AVANT-PROJET - DEMANDES DE SUBVENTION (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Considérant les actions de développement sportif et de promotion de la pratique sportive avec l'appui des acteurs locaux, inscrites dans le Projet de Territoire de Vichy Communauté, considérant le plan de modernisation du plateau d'économie sportive qui vise plusieurs objectifs dont notamment avec « City Lab » en partenariat avec l'Université Clermont Auvergne, le développement d'une dynamique sportive engagée, considérant qu'un investissement de 100 000 € HT est nécessaire pour réaliser cet aménagement cyclable sécurisé et considérant que dans son dispositif 2022 de Dotation d'Équipements aux Territoires Ruraux (DETR), et particulièrement sa rubrique « 6.2-Équipements publics spécifiques (grands projets sportifs) », l'Etat peut participer au financement des aménagements sportifs ayant une technicité particulière, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avant-projet de l'opération « aménagement d'une aire connectée de jeu au Parc Omnisports,
- d'approuver le plan financement de l'opération et d'autoriser la sollicitation des aides financières suivantes :

Travaux	100 000 €	État - DETR Équipements publics spécifiques	35 000 €	35 %
		Vichy Communauté	65 000 €	65 %
TOTAL HT	100 000 €	TOTAL HT	100 000 €	

N° 4 - RESTRUCTURATION DU COMPLEXE TENNIS D'AGGLOMERATION « LE SPORTING » A BELLERIVE-SUR-ALLIER - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Délibération ajournée.

N° 5 - SPORT - CONSTRUCTION D'UN POLE SPORTIF DE PLEINE NATURE A LAVOINE MONTONCEL - MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE N°22WC014 - AUTORISATION DE SIGNATURE (rapporteur M. Jean-Claude Brat)

Considérant qu'en application de l'article 1.2 du règlement de consultation du concours, et conformément à l'article R2172-2 du Code de la Commande Publique, le concours sera suivi d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable en vue de l'attribution du marché public de maîtrise d'œuvre au lauréat du concours, considérant la phase de négociations qui s'est déroulée du 8 décembre au 27 janvier 2022 aux termes de laquelle l'offre technique et financière de l'équipe de maîtrise d'œuvre a pris en compte les compléments et adaptation demandées par le maître d'ouvrage, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, approuve la conclusion du marché de maîtrise d'œuvre n° 22WC014 relatif à la construction d'un pôle sportif de pleine nature à Lavoine Montoncel à l'équipe de maîtrise d'œuvre composée de BONNET TEISSIER ARCHITECTES (mandataire) / TPF

INGENIERIE/ SARL COUDERT VAILLANT ARCHITECTURE pour un forfait provisoire d'honoraires fixé à trois cent quatre-vingt-trois mille cent vingt-cinq euros € HT (383 125.00 € HT) soit quatre cent cinquante- neuf mille sept cent cinquante euros TTC (459 750.00 € TTC) correspondant à :

- Tranche ferme (taux 12.98 %) : 305 030.00 € HT soit 366 036.00 € TTC
 - PSE n°1 (SSi) : 7 990.00 € HT soit 9 588.00 € TTC
 - PSE n° 3 (STD) : 11 750.00 € HT soit 14 100.00 € TTC
 - PSE n°4 (EFAE) : 4 700.00 € HT soit 5 640.00 € TTC
- Tranche optionnelle n° 1 (taux 12.98 %) : 45 430.00 € HT soit 54 516.00 € TTC
 - PSE n°1 (SSi) : 2 100.00 € HT soit 2 520.00 € TTC
 - PSE n° 3 (STD) : 4 025.00 € HT soit 4 830.00 € TTC
 - PSE n°4 (EFAE) : 2

Mandat est donné à M. le Président ou à la Conseillère déléguée à la Commande publique pour signer le marché à passer ainsi que tous documents nécessaires à sa bonne exécution.

N° 6 - AJUSTEMENTS DEPOT DOSSIERS OPERATIONNELS PDESI ET MONTAGNE 4 SAISONS – 2022 (rapporteur M. Jean-Claude Brat)

Considérant les analyses complémentaires menées en vue de la réalisation effective des opérations et les résultats des appels d'offres ou mises en concurrence, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'engagement des opérations suivantes et leurs nouveaux plans de financement :
 - Travaux d'implantation de la nouvelle signalétique de randonnée (fiche action n°15 du schéma de cohérence des Activités de Pleine Nature) pour un investissement de 120 000 € HT avec le plan de financement suivant :
 - Département de l'Allier via PDESI 60% : 72 000 €
 - Vichy Communauté 40% : 48 000 €
 - Travaux d'aménagement site de pratique sportive au foyer du Montoncel (fiche action n°3 du schéma de cohérence des Activités de Pleine Nature) pour un investissement de 532 300 € HT, avec le plan de financement suivant :
 - Région Auvergne Rhône Alpes via AMI 30% : 159 690 €
 - DETR 20,3% : 107 807 €
 - Agence Nationale du Sport 29,7% : 158 343 €
 - Vichy Communauté 20% : 106 460 €
- d'autoriser M. le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs.

N° 7 - DEPOT DOSSIERS OPERATIONNELS PDESI, MONTAGNE 4 SAISONS ET CAT – 2022 (rapporteur M. Jean-Claude Brat)

Considérant le programme de mise à jour du Plan Départemental d'Itinéraires Promenades de de Randonnées (PDIPR) suivi par les services du Conseil Départemental, sollicité par Vichy Communauté, pour l'ensemble des municipalités du territoire, dans le but d'identifier les chemins ouverts aux pratiquants, considérant l'analyse foncière (gestion des conventions de passage) et la qualité du réseau d'itinéraire (type de revêtement et intérêt), considérant l'opportunité de la mise en place d'une convention d'entretien avec le Conseil Départemental pour les sites et itinéraires inscrits au PDESI, et des financements associés et considérant l'opportunité des aides à l'aménagement pour les sites et itinéraires inscrits au PDESI, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- l'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) :
 - de l'ensemble du réseau d'itinéraire pédestre du périmètre Val d'Allier
 - de l'ensemble du réseau d'itinéraire équestre,
 - du Parcours Permanent d'Orientation du Montoncel
- la mise à jour et l'inscription complémentaire (voir carte en annexe) au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) des sites et itinéraires déjà inscrits, à savoir :
 - du réseau d'itinéraire pédestre du périmètre Montagne Bourbonnaise,
 - du réseau d'itinéraire trail,
 - du réseau d'itinéraire VTT,
 - des Parcours Permanents d'Orientation du Centre Omnisports et Parc du Soleil,

- du site d'escalade de Grand Bois à Châtel-Montagne
- de s'engager à respecter les critères d'inscription au PDESI fixés par le Conseil Départemental et à mettre en œuvre les travaux et conventions nécessaires
- d'autoriser M. le Président à solliciter les subventions découlant de cette inscription.

N° 8 - INSCRIPTION DE SITES ET ITINERAIRES AU PLAN DEPARTEMENTAL ESPACES, SITES ET ITINERAIRES (rapporteur M. Jean-Claude Brat)

Considérant le programme de mise à jour du Plan Départemental d'Itinéraires Promenades de de Randonnées (PDIPR) suivi par les services du Conseil Départemental, sollicité par Vichy Communauté, pour l'ensemble des municipalités du territoire, dans le but d'identifier les chemins ouverts aux pratiquants, **considérant** l'analyse foncière (gestion des conventions de passage) et la qualité du réseau d'itinéraire (type de revêtement et intérêt), **considérant** l'opportunité de la mise en place d'une convention d'entretien avec le Conseil Départemental pour les sites et itinéraires inscrits au PDESI, et des financements associés et **devant** l'opportunité des aides à l'aménagement pour les sites et itinéraires inscrits au PDESI, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide :

- l'inscription (voir carte en annexe) au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) :
 - de l'ensemble du réseau d'itinéraire pédestre du périmètre Val d'Allier
 - de l'ensemble du réseau d'itinéraire équestre,
 - du Parcours Permanent d'Orientation du Montoncel
- la mise à jour et l'inscription complémentaire au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) des sites et itinéraires déjà inscrits, à savoir :
 - du réseau d'itinéraire pédestre du périmètre Montagne Bourbonnaise,
 - du réseau d'itinéraire trail,
 - du réseau d'itinéraire VTT,
 - des Parcours Permanents d'Orientation du Centre Omnisports et Parc du Soleil,
 - du site d'escalade de Grand Bois à Châtel-Montagne
- de s'engager à respecter les critères d'inscription au PDESI fixés par le Conseil Départemental et à mettre en œuvre les travaux et conventions nécessaires
- d'autoriser M. le Président à solliciter les subventions découlant de cette inscription.

N° 9 - ELABORATION DE 3 PROFILS DE BAIGNADE - APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET DU DEPARTEMENT DE L'ALLIER (rapporteur M. Jean-Claude Brat)

Considérant que Vichy Communauté travaille depuis plusieurs années à la création ou à l'aménagement de 3 bases de loisirs sur les communes de Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Yorre et Saint Clément / Châtel Montagne et Le Mayet de Montagne, considérant que les travaux d'aménagement de Saint Yorre et de Saint Germain des Fossés vont démarrer en 2022 et qu'ils prévoient entre autres infrastructures, la création de plages et d'accès à l'eau, considérant que le territoire de Vichy Communauté, hormis sur la commune de Vichy est dépourvu de zones de baignade en eau libre, considérant que cette pratique se fait aujourd'hui de façon non contrôlée, sans savoir si la qualité des eaux est acceptable pour cette activité, considérant que le développement de nouveaux sites de baignade concourra au développement touristique des 3 zones aménagées et considérant que pour le site de Saint Clément / Châtel Montagne et Le Mayet de Montagne, le contexte en amont avec la présence de l'ancienne mine d'uranium de Saint Priest Laprugne qui a cessé son exploitation en 1980 fait qu'il est nécessaire d'ajouter au protocole classique des Profils de Baignade, une analyse radiologique des sédiments et des eaux, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser M. le Président
 - o A procéder aux études nécessaires pour identifier les profils de baignade possibles sur les bases de loisirs des communes de Saint Germain-des-Fossés, Saint-Yorre et Saint Clément / Châtel Montagne et Le Mayet de Montagne.
 - o A approuver le plan de financement suivant :

Base de loisirs	Prix (H.T.)	AMI CD03 (80 %)	Autofinancement (20 %)
Saint Yorre	25 350 €	20 280 €	5 070 €
Saint Germain des Fossés	26 200 €	20 960 €	5 240 €
Saint Clément / Châtel Montagne Le Mayet de Montagne	39 450 €	31 560 €	7 890 €
TOTAL	91 000 €	72 800 €	18 200 €

- à déposer un dossier de demande de subventions au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt du Département de l'Allier « Site de Baignade »,
- à réaliser toutes les démarches administratives et réglementaires nécessaires (marchés publics, dossier loi sur l'eau...).

N° 10 - CHATEL-MONTAGNE - LES GRANDS BOIS - ACQUISITION D'UNE PARCELLE BOISEE APPARTENANT A MESDAMES DUCHER (rapporteur Mme Nicole Coulange)

Devant l'intérêt pour Vichy Communauté de se rendre propriétaire de la parcelle cadastrée E518 sise aux Grands Bois à Châtel-Montagne, d'une superficie de 46 955 m² appartenant à Mesdames Christiane, Denise et Suzanne DUCHER, afin d'exploiter un projet d'activités de Via Corda, à savoir de l'escalade, considérant les différents échanges intervenus entre les Consorts DUCHER et Vichy Communauté pour l'acquisition de ladite parcelle, considérant que la parcelle, objet de l'acquisition, a une valeur inférieure à 180 000 € et que ladite acquisition n'entre pas dans le cadre d'une opération d'ensemble, la consultation du Pôle d'Evaluation Domaniale n'est pas obligatoire, considérant l'accord intervenu entre les Consorts DUCHER et Vichy Communauté pour l'acquisition de ladite parcelle au prix de 13 000 €, au regard notamment de la valeur des bois exploitables situés sur ladite parcelle, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle située aux Grand Bois à Châtel-Montagne, cadastré.

Mandat est donné à M. le Président ou à la Vice-Présidente déléguée à la Gestion Patrimoniale pour signer tous documents relatifs à cette opération.

M. Jean-Claude BRAT n'a pas pris part au vote.

N° 11 - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - ETUDE PROSPECTIVE SUR LE DEVENIR DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE BAYET -CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES (rapporteur M. Bernard Aguiar)

Considérant les discussions engagées avec les différents Syndicats de l'Allier, Vichy Communauté et le SEEDR concernant l'évolution possible de l'Unité de valorisation énergétique, devant l'intérêt de réfléchir à l'échelle départementale et au-delà comme cela l'a été lors de la création du centre de tri départemental, ALLIER TRI et considérant l'intérêt d'étudier les différents scénarios possibles, à savoir la rénovation de l'usine actuelle, l'ajout d'une nouvelle ligne ou la construction d'une nouvelle usine avec une capacité de 100 000 t / an permettant de faire face aux fortes baisses de capacité de traitement prévues dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PRPGD), **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe d'une étude mutualisée avec l'ensemble des acteurs du territoire et le SEEDR,
- d'approuver la convention de groupement de commandes entre le SICTOM Sud Allier (Coordonnateur), les différents Syndicats de l'Allier, le SEEDR et Vichy Communauté pour définir les obligations respectives de chacun pour ce qui concerne la coordination et l'exécution des opérations d'une part, la répartition du financement de l'étude, d'autre part,
- de prévoir les dépenses nécessaires au budget déchets de Vichy Communauté,
- de solliciter les aides possibles auprès des partenaires institutionnels,
- de désigner Monsieur Bernard AGUIAR pour représenter Vichy Communauté à la commission d'examen des marchés organisée en vue de l'attribution du marché à conclure.

N° 12 - AVENANT A LA CONVENTION DE TRAVAUX DE CONSOLIDATION DE BERGES - MOURGON AMONT - CONTRAT TERRITORIAL DES AFFLUENTS DE L'ALLIER (rapporteur M. Joseph Kuchna)

Considérant que Vichy Communauté porte la démarche du contrat territorial des affluents de l'Allier, considérant que la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse est engagée conjointement dans la démarche du contrat territorial des affluents de l'Allier au titre de leur compétence en matière d'environnement et de protection du cadre de vie et de la compétence qu'elle exerce depuis le 1er janvier 2018 en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, considérant que la crue survenue en juin 2021 a endommagé en partie deux des trois aménagements, considérant que suite à la visite du 06 janvier 2022 avec l'entreprise il paraît nécessaire de procéder à des travaux de confortement des aménagements, considérant que les travaux seront réalisés dans le cadre de la programmation du deuxième contrat territorial (2022-2025) sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse sous conditions budgétaires, considérant que Vichy Communauté et la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse assureront le suivi régulier des aménagements et notamment de la reprise des végétaux qui constituent aussi la structure des aménagements et considérant que les aménagements ne peuvent pas être restitués en l'état au propriétaire comme initialement prévu dans la convention, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Président :

- o à signer l'avenant à la convention,
- o à procéder aux demandes d'aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du FEDER Auvergne ou autres partenaires financiers,
- o à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires (marchés publics, dossier loi sur l'eau...).

N° 13 - AMÉNAGEMENT D'UNE LIAISON MODE DOUX CYCLABLE ET PIETONNE « BOUCLE DU PATRIMOINE » - AVANT-PROJET - DEMANDE DE SUBVENTION (rapporteur M. Jean-Marc Germanangue)

Devant l'intérêt de relier les communes de Creuzier-le-Vieux, Saint Germain-des-Fossés et Billy à la Voie Verte « Via Allier » grâce à l'aménagement d'une boucle de découverte locale thématique sur la promotion et la découverte du patrimoine local, considérant qu'un investissement de 270 372 € HT est nécessaire pour réaliser cet aménagement cyclable sécurisé et considérant que dans son dispositif 2022 de Dotation d'Equipements aux Territoires Ruraux (DETR), et particulièrement sa rubrique « 1.5-Mobilité Durable », l'Etat peut participer au financement des aménagements pour la création de pistes cyclables, de chemins piétonniers ou de liaisons douces, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, approuve l'avant-projet de l'opération « aménagement d'une liaison mode doux cyclable et piétonne »

Travaux	270 372 €	État DETR Mobilités Durables	100 000 €	36.99 %
		Vichy Communauté	170 372 €	63.01 %
TOTAL HT	270 372 €	TOTAL HT	270 372 €	

Boucle du patrimoine ».

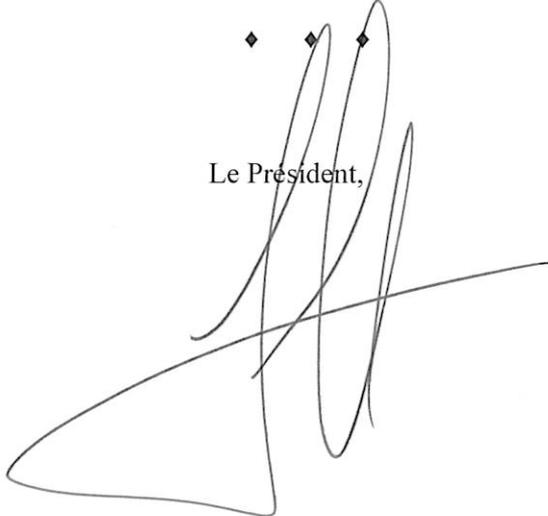
N° 14 - AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE POUR RELIER LE VERNET ET VICHY - AVANT-PROJET - DEMANDE DE SUBVENTION (rapporteur M. Jean-Marc Germanangue)

Devant la volonté de Vichy Communauté et ses communes membres de développer la pratique du vélo sur son territoire en aménageant de nouveaux itinéraires cyclables sécurisés, considérant l'intérêt de connecter la ville du Vernet au cœur urbain de l'agglomération vichyssoise grâce à l'aménagement d'une piste cyclable sécurisée, considérant qu'un investissement de 1.75 M€ HT est nécessaire pour réaliser cet aménagement cyclable sécurisé et considérant que dans son dispositif de Dotation de Soutien à l'Investissement Local, l'Etat peut participer au financement des aménagements de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avant-projet de l'opération « aménagement d'une piste cyclable pour relier Le Vernet et Vichy »
- d'approuver le plan financement de l'opération et d'autoriser la sollicitation des aides financières suivantes :

Travaux	1 750 000 €	État - DSIL	600 000 €	34.29 %
		Vichy Communauté	1 150 000 €	65.71 %
TOTAL HT	1 750 000 €	TOTAL HT	1 750 000 €	

◆ ◆ ◆
Le Président,





VICHYCOMMUNAUTÉ

**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 MARS 2022
18 H – Vichy Communauté**

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET – C. BARDOT – J. KUCHNA - M. CHARASSE – M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON – JM. GERMANANGUE – M. MORGAND – B. AGUIAR – JC. BRAT Vice-Présidents.

Mmes et MM. R. LOPEZ – J. TERRACOL – E. BARGE – P. SEROR – O. ROYER – C. MAGNAUD – T. WIRTH – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JD. BARRAUD – JP. RAYMOND – R. DEJEAN – C. DUMONT – S. MORIER-MIZOULE – S. BRUNO – C. BOUARD – J. ALMAZAN, Conseillers Délégués, Membres formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

M. Philippe COLAS à M. Jean-Claude BRAT
Mme Véronique TRIBOULET à Mme Caroline BARDOT

Absents excusés :

Mmes N. COULANGE – C. BENOIT – V. TRIBOULET – E. VOITELLIER
MM P. COLAS – F. GONZALES – JF. CHAUFFRIAS – P. BONNET

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Vice-Président

N° 1 - ACCEPTATION DU DON DE MONSIEUR JEAN-LOUIS MYT - FILM SUPER 8 ET BANDES SON (rapporteur Mme Morgand)

Vu la lettre d'intention de don de Monsieur Jean-Louis MYT par laquelle il donne à Vichy Communauté 9 films super 8 d'environ 15 mn chacun sur les métiers d'antan, considérant l'enrichissement apporté par ce don aux archives intercommunales, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide d'accepter ce don qui n'est grevé d'aucune charge ni condition.

N° 2 - DEMANDE DE SUBVENTION – VOLET HEBERGEMENT – PROJET MONTONCEL (rapporteur M. Brat)

Considérant les études réalisées sur le projet de développement du site de Montoncel et notamment celle de Bike Solution, finalisée en février 2022, qui conclut à la pertinence du développement de la pratique de VTT sur ce site et au projet d'hébergements envisagé sur ce site, considérant les possibilités de financement de ce projet d'hébergement tant par la Région

que par l'Etat (au titre du Plan Avenir Montagne), **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet d'hébergements sur le site de Montoncel – commune de Lavoine, ci-après :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	1 505 924.75	Etat - Plan Avenir Montagne	572 731.41
Mobilier	74 610.00	Région hébergements collectifs	180 000.00
Diagnostic et réseaux	45 262.40		
Aléas	39 792.00		
Honoraires	243 515.55	Autofinancement	1 156 373.29
TOTAL	1 909 104.70	TOTAL	1 909 104.70

- d'autoriser M. le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs.

N° 3 - PETITE ENFANCE – MULTI-ACCUEIL – DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (rapporteur Mme Chamoux-Bouillon)

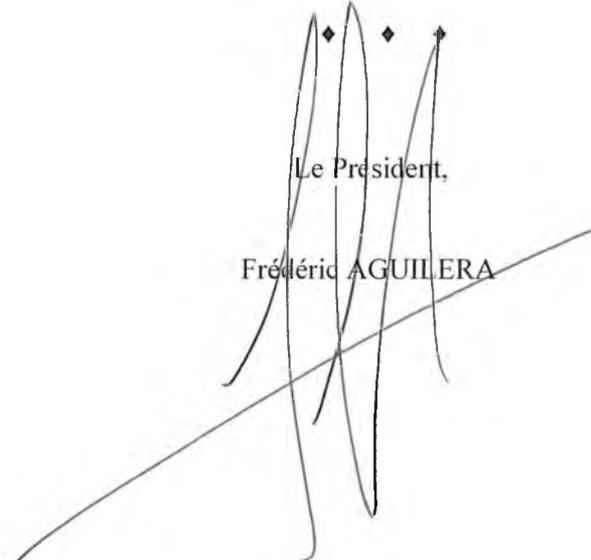
Devant la nécessité de réaliser des travaux de réhabilitation et rénovation dans les structures « petite enfance-enfance », considérant que la Caisse d'Allocations Familiales accompagne financièrement les travaux de réhabilitation et les acquisitions de mobiliers et de matériels, des établissements d'accueil des jeunes enfants et des accueils de loisirs sans hébergement, en subventionnant les projets avec un taux d'intervention variant de 40 % à 80 %, considérant que le multi-accueil « Robert Debré » dispose d'une aire de jeux extérieure nécessitant une réfection et une mise en conformité afin de garantir une sécurité optimale aux enfants accueillis, considérant que depuis l'ouverture du multi-accueil en juin 2011, l'aire de jeux a fait l'objet d'interventions de maintenance et d'entretien, mais que le processus de dégradation s'est accentué au cours de l'hiver 2021-2022, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, autorise M. le Président ou son représentant, à solliciter au nom de la Communauté d'Agglomération, une subvention d'investissement auprès du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales d'un montant de **26 402 €** pour le projet de rénovation de l'aire de jeu du multi-accueil « Robert Debré » représentant 80% du montant des travaux estimé à 33 003 € HT, soit 39 604 € TTC.

N° 4 – AMENAGEMENT DE DEUX POLES DE LOISIRS TOURISME NATURE – DEMANDES DE SUBVENTION (rapporteur M. Brat)

Considérant que qualifiées de « pôles d'équilibre » dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), les villes de Saint-Germain-des-Fossés et de Saint-Yorre ont vocation à desservir les secteurs de l'agglomération les plus éloignés du cœur urbain au nord et au sud, considérant les actions prévues au Projet de Territoire « *AGIR 2035* » dont la mise en lumière de l'axe Allier et le renforcement des pôles d'équilibre de Saint-Yorre et de Saint Germain des Fossés, considérant que pour Saint Germain des Fossés, c'est dans le rapprochement avec Billy autour d'une mise en valeur de l'axe Allier, en terme de milieu naturel, de loisirs et de tourisme, qu'une nouvelle dimension identitaire mérite d'être recherchée, considérant que pour Saint-Yorre, le développement d'une halte nautique sur l'Allier, comme relais entre l'axe fluvial depuis le Grand Clermont et le site du Lac d'Allier, constitue le point d'ancrage d'un renforcement identitaire et il en est de même avec son inscription comme porte d'entrée sur un circuit de découverte des sources thermales, considérant le déploiement de l'opération « voie

verte » déjà partiellement engagé en rive gauche de la rivière Allier entre le Pont SNCF d'Abrest et le Pont de l'Europe à Vichy dans le cadre de l'opération de « rénovation des berges en rive gauche » et devant la nécessité de modifier le plan de financement de ce projet suite à la possibilité d'obtenir un soutien financier dans le cadre du Plan Avenir Montagne, **le Bureau Communautaire**, à l'unanimité, approuve le plan financement de l'opération et autorise la sollicitation des aides financières suivantes

Etudes	200 000 €	Plan Avenir Montagne	690 000 €	11.89%
Travaux	5 600 000 €	Département (AMI)	2 900 000 €	50.00%
		Vichy Communauté	1 160 000 €	20.00%
		Saint Yorre	560 000 €	9.66%
		Saint Germain des Fossés	490 000 €	8.45%
TOTAL HT	5 800 000 €	TOTAL HT	5 800 000 €	


 Le Président,
 Frédéric AGUILERA